LE TIBET A BESOIN DE NOUS

Lhassa © *Fanny Iona Morel*, 2019

Société d'Amitié Suisse-Tibétaine (SAST)

Engagée depuis 1983 en faveur des droits
économiques, sociaux, culturels et démocratiques du peuple tibétain

2022

ས་ད་པོད་མཐུན་ཁྱོགས་ཆོགས་པ།
société d'amitié suisse-tibétaine
gesellschaft schweizerisch-tibetische freundschaft
gstf sast

LE TIBET A BESOIN DE NOUS

Sommaire

	Pages
1. Le Tibet en quelques mots	1-2
2. Histoire en bref	3-5
3. De graves violations des droits humains	6-8
4. Un environnement en péril	9
5. L'eau, une ressource convoitée, malmenée et source de tension	10-11
6. La Voie du Milieu	12
7. Amitié suisse-tibétaine et actions concrètes	13-14
Bibliographie	15

La rédaction de cette brochure est non-genrée et y ont participé :
Marguerite Contat, René Longet, Fanny Morel, Rosette Poletti et Tenzin Wangmo

© 2022, édité par la SAST/GSTF, section Suisse romande

1- Le Tibet en quelques mots

- Territoire occupé par la Chine depuis 1950
- 6 millions de Tibétains et 7,5 millions de Chinois Han
- 2,5 millions de km^2
- Langue : Tibétain
- Economie : traditionnellement agriculture et élevage
- Altitude moyenne : 4000 m.
- Taux d'alphabétisation : environ 25%
- Religion : principalement bouddhisme tibétain

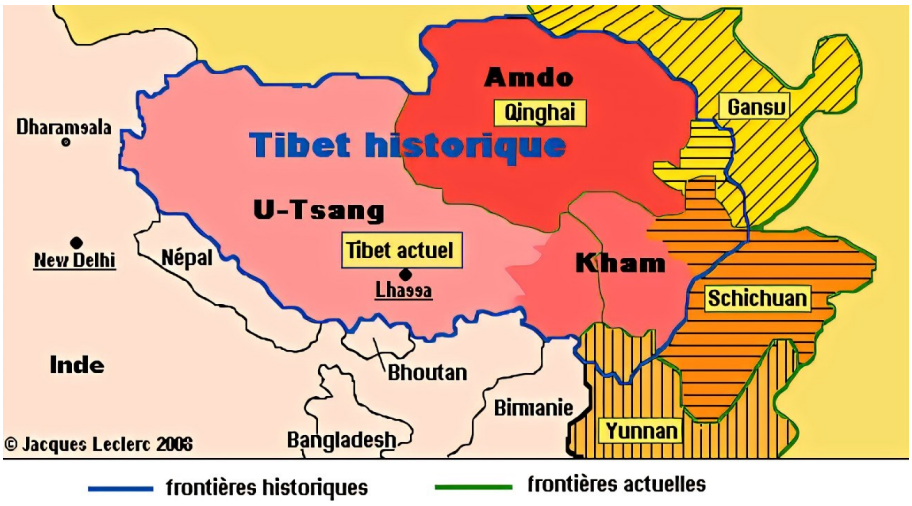

Le Tibet est situé en Asie centrale, entouré historiquement de l'Inde, de la Chine, du Népal, du Bhoutan, du Myanmar et du Turkestan oriental. Son territoire comprenait trois provinces : Amdo (actuellement partagée entre les provinces du Qinghai, Gansu et Sichuan), Kham (largement incorporé dans les provinces chinoises du Sichuan, Yunnan et Qinghai) et U-Tsang (actuellement Région « autonome » du Tibet).

La Région « autonome » du Tibet (RAT), créée en 1965, comprend moins de la moitié de la surface du Tibet historique, une partie du Kham occidental et l'U-Tsang. La population de la RAT est estimée à 2,09 millions *(source: Administration centrale tibétaine, sigle anglais : CTA)* dont 93% de Tibétains et 6% de Han. Suite aux mesures répressives de l'occupant chinois, en particulier depuis l'écrasement du soulèvement de Lhassa en 1959, de nombreux Tibétains, dans le sillage du Dalaï Lama, ont pris la route de l'exil vers l'Inde. Aujourd'hui, la diaspora tibétaine s'est très bien organisée et compte près de 150'000 Tibétains (*source : CTA)*.

La CTA, ou Gouvernement tibétain en exil, est basée à Dharamsala (Inde). En 2011, le 14ème Dalaï Lama, Tenzin Gyatso a renoncé à toute autorité temporelle. L'autorité politique est assurée depuis lors par la CTA, dirigée par un Président (Sikyong), élu tous les 5 ans par les Tibétains de la diaspora. En 2021, Sikyong Penpa Tsering a succédé à Lobsang Sangay. L'autorité judiciaire est assumée par la Commission tibétaine suprême de justice. Le pouvoir législatif est le Parlement, composé de 45 membres et également élu tous les 5 ans.

…/…

Source : www.tibetoffice.ch/tibet-at-a-glance/

Ce pays des neiges éternelles, aussi surnommé le 3ème Pôle, est le 3ème réservoir planétaire d'eau douce, sous forme de glace, après l'Arctique et l'Antarctique. Il héberge quelques 46'000 glaciers, donnant naissance aux plus grands fleuves d'Asie : le Brahmapoutre (au Tibet connu comme le Yarlung Tsangpo), l'Indus, le Mékong ou encore le Yangtse, alimentant près de 2 milliards de personnes en aval.

Himalaya sur la route Tibet-Népal, 1996 © *Maurizio Giust*

Le Tibet est aussi riche en ressources naturelles, eau, or, fer, plomb, uranium, forêts, prairies et pâturages. Il abrite des espèces rares endémiques telles que le léopard (ou panthère) des neiges, le singe tibétain, l'antilope du Tibet, le yack sauvage, le mouton bleu, la grue à cou noir et plusieurs espèces de pandas dont le panda géant.

Le Tibet, c'est enfin un environnement fragile et en péril, soumis à la fois à l'occupation et à l'exploitation chinoises et aux dangereuses conséquences du réchauffement climatique.

Source : www.tibetoffice.ch/tibet-at-a-glance/

2. Histoire en bref

Les hauts-plateaux tibétains sont habités depuis des millénaires par des nomades, puis des paysans sédentaires, vivant des ressources des lieux et s'étant habitués au rude climat. Venant d'Inde, le bouddhisme dans sa forme particulière du « Véhicule du diamant » a graduellement supplanté la religion chamanique Bön et s'est traduit sur le territoire par de très nombreux monastères, drapeaux de prière, chörten (en hindi : stoupas) et autres signes de la religiosité profonde du peuple tibétain. Diverses écoles religieuses coexistaient et, depuis le 17e siècle, s'était établie la lignée des Dalaï Lama, reconnue comme référence et autorité spirituelle et politique suprême. Avant l'invasion de la Chine en 1950, le Tibet a conservé pendant des siècles une religion, une culture, une langue, une organisation étatique et politique, une faune et flore unique et riche, qui sont de plus en plus entravées aujourd'hui.

Tentes de nomades, 1986 © *Maurizio Giust*

Le Tibet, un Etat indépendant jusqu'en 1950

La Commission Internationale des Juristes (CIJ) constatait, dans son rapport de 1960 sur le Tibet et la Chine, que le premier remplissait, en 1950, toutes les conditions requises pour être un Etat selon les critères du droit international. Il avait une population possédant son territoire, avec un gouvernement libre d'administrer ses propres affaires nationales avec sa propre monnaie et timbres-poste. Durant des siècles, le lien avec la Chine était celui d'une suzeraineté lointaine respectant l'autonomie locale. De 1913 à 1950, les relations extérieures étaient menées exclusivement par le gouvernement du Tibet ; des documents officiels apportent la preuve que les pays qui ont été en relation avec le Tibet ont traité avec lui en tant qu'Etat indépendant.

En 1949, peu après la proclamation de la République populaire de Chine par Mao Zedong (1893-1976), l'Armée populaire de libération (APL) s'empare du territoire tibétain, ce que la Chine continue de revendiquer comme *la libération pacifique du Tibet*. La victoire de l'APL face aux forces tibétaines lors de la bataille de Chamdo, du 6 au 19 octobre 1950, lui ouvre la voie vers Lhassa.

Le 11 novembre 1950, le gouvernement tibétain proteste vainement auprès de l'ONU contre l'agression chinoise.

Le 17 novembre 1950, le Dalaï Lama, à peine âgé de 16 ans, assume les pleins pouvoirs spirituels et temporels en tant que chef de l'État.

Le 23 mai 1951, une délégation tibétaine, qui s'était rendue à Pékin pour protester contre l'invasion, se voit imposer l' « **Accord en 17 points sur les mesures de libération pacifique du Tibet** », alternative aux menaces de nouvelles actions militaires au Tibet. Cet accord réservait explicitement la pleine autonomie au peuple tibétain pour gouverner sur ses affaires internes. **Point 1** : reconnaître la souveraineté chinoise. **Point 2** : aider les troupes et les cadres de l'APL à occuper pacifiquement le Tibet. **Points 3° et 4** : la reconnaissance du droit à l'autonomie régionale et le maintien du système politique et du statut du Dalaï Lama. **Point 7** : la liberté religieuse et le maintien des revenus du clergé bouddhiste.

…/...

Point 8 : incorporer l'armée tibétaine progressivement dans l'APL. **Point 14** : renoncer à s'occuper des affaires étrangères, de la défense des frontières et du commerce du Tibet. **Point 15** : créer une nouvelle entité administrative, le Comité administratif militaire, distinct du gouvernement local tibétain et soumis au gouvernement populaire central.
Le texte contenait également une déclaration mettant fin officiellement à la monnaie tibétaine. Aucune de ces promesses n'a été tenue et le gouvernement chinois utilisera ce document pour mener à bien son projet de faire du Tibet une colonie de Chine, sans tenir compte de la forte résistance du peuple tibétain.

Au Kham, 1986
© *Maurizio Giust*

L'invasion et l'occupation forcée

Dans ces confins orientaux du territoire tibétain, les courageux guerriers Khampas menaient la vie dure à l'occupant. Malgré tout, le 9 septembre 1951, des milliers de soldats chinois entrent à Lhassa, soi-disant comme amis du peuple. L'occupation forcée du Tibet est marquée par la destruction systématique des monastères, le déni de toutes libertés fondamentales, l'arrestation et l'emprisonnement à grande échelle ainsi que le massacre de milliers de personnes dont le seul « crime » était d'affirmer leur identité tibétaine.

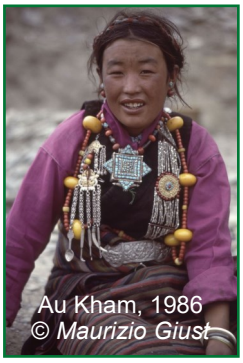
Au Kham, 1986
© *Maurizio Giust*

Le 8 mars 1959, des femmes courageuses protestaient en premier dans les rues de la capitale contre les agissements chinois et le 10 mars, la population toute entière de Lhassa se révolte, à l'occasion d'un incident menaçant la sécurité du Dalaï Lama. Les forces chinoises ripostent impitoyablement, comme elles le firent 30 ans plus tard sur la place Tien An Men. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, civils et religieux, sont massacrés, beaucoup d'autres sont emprisonnés et déportés. Nombre de bâtiments historiques sont détruits et la radio chinoise annonce l'exécution de 87'000 Tibétains par l'APL. Le 17 mars 1959, le Dalaï Lama se voit contraint de fuir Lhassa et demande l'asile politique en Inde. Sa fuite entraîne un exode de Tibétains sans précédent.

Actes de génocide

En 1960, le rapport, présenté à la Commission Internationale de Juristes par le Comité juridique d'enquête sur la question du Tibet, affirme que des actes de génocide ont bien été perpétrés au Tibet par l'APL.

Malgré l'Accord en 17 points, la répression de Lhassa donne le signal d'une politique forcenée d'alignement du Tibet sur la Chine, la société traditionnelle tibétaine et les valeurs des Tibétains sont dénigrées. Dans le cadre du Grand Bond en avant (1958-1962) de Mao, le gouvernement tibétain est dissous et le Parti communiste chinois établit un pouvoir unique et de plus en plus totalitaire. En fin de compte, la population tibétaine aurait chuté de 10% et près de 90 % des monastères tibétains ont été détruits ou endommagés depuis 1954, avec une intensité accrue pendant la Révolution Culturelle (1966-1976). Selon le 10ème Panchen Lama (1949-1989), le 2ème haut dignitaire religieux du bouddhisme tibétain après le Dalaï Lama, la répression chinoise a causé, en 30 ans, la mort de 110'000 nonnes et moines (sur 600'000) et 250'000 autres auraient été contraints de retourner à la vie séculaire.

Autres soulèvements populaires

Dans les années 1980, les Tibétains recouvrent quelques libertés, notamment religieuses, des monastères et biens culturels sont restaurés et le pays s'ouvre au tourisme. Malgré tout, les Tibétains continuent de subir oppression et persécutions et se soulèvent à nouveau en 1987. En réponse, la Chine impose la loi martiale à Lhassa du 7 mars 1989 au 1er mai 1990. La forte présence militaire a perduré, enfermant les Tibétains dans une vaste prison à ciel ouvert, les isolant du monde et permettant à la Chine de perpétrer de graves violations des droits humains en totale impunité. Tout en prétendant promouvoir les « 54 minorités nationales » vivant sur son territoire et apporter un développement économique et social, la Chine leur refuse toute liberté politique, comme elle la refuse d'ailleurs à son propre peuple.

…./…

Le dernier soulèvement massif des Tibétains en 2008 est resté largement ignoré par la communauté internationale. Le nombre exact de victimes est inconnu mais, selon différentes sources, plus de 140 manifestants auraient été tués et des milliers emprisonnés. Les représailles chinoises ont aggravé la condition des Tibétains et l'oppression a continué à s'intensifier, particulièrement après l'accès au pouvoir de Xi Jinping en 2013, qui a clairement décidé de ne plus tolérer aucune différence. Or, être un peuple « minoritaire » en Chine est être dissident par définition. La répression féroce dont est victime le peuple Ouïghour en est une autre illustration; d'ailleurs, souvent les hauts fonctionnaires chinois en charge de ces politiques d'ethnocide passent de la région Ouïghoure à celle du Tibet et vice-versa.

A ce jour, la situation au Tibet reste toujours caractérisée par de graves violations des droits humains.

Monument à la gloire de la *Libération pacifique du Tibet*, en face du Palais du Potala, Lhassa, © *Fanny Iona Morel*, 2019

Le Tibet en exil – une jeune démocratie

Dès 1963, une nouvelle administration tibétaine s'installe à Dharamsala (Inde) sous l'égide du 14ème Dalaï Lama, en tant que gouvernement basé sur les valeurs démocratiques. La « Charte des Tibétains en exil », adoptée en 1991, est la loi fondamentale qui régit la Central Tibetan Administration (CTA). Cette charte est régulièrement amendée.

En 2011, le Dalaï Lama renonce à toute autorité temporelle pour séparer le rôle politique du rôle spirituel et pour que la CTA soit encore plus en conformité des règles démocratiques. La Charte a été amendée et les pouvoirs redistribués entre les 3 instances : exécutif, législatif et judiciaire. Des élections régulières ont lieu, impliquant toutes les communautés tibétaines en exil.

Alors que, depuis 30 ans, la CTA a défini la « **Voie du Milieu** » (voir chapitre 6 page 12) et a abandonné de revendiquer l'indépendance du Tibet, les autorités chinoises restent sourdes aux appels au dialogue et à la paix du Dalaï Lama, prix Nobel de la paix en 1989. Au contraire, la répression s'intensifie au Tibet et la liberté religieuse est inexistante.

3. Graves violations des droits humains

« On ne peut pas faire trois pas sans tomber à chaque carrefour devant chaque bâtiment officiel, à chaque point sensible ou symbolique (station d'essence, poste, banques) sur des groupes de soldats, l'air mauvais, déployés en éventail, fusils pointés vers l'extérieur, doigt sur la gâchette ! Les touristes ne savent jamais à qui ils ont affaire ! - A part les paysages magnifiques, les montagnes majestueuses, le vrai Tibet n'est jamais montré aux touristes. »

Ursula Gauthier, journaliste, expulsée de Chine en 2015

Mont Kailash, 1996 © *Maurizio Giust*

Les graves violations des droits humains à l'encontre de la population répandues au Tibet, la torture et les traitements inhumains, les disparitions, les travaux forcés et les arrestations arbitraires font partie des pratiques quotidiennes des organes de sécurité. Dans des témoignages recueillis en Suisse, d'anciens prisonniers 'politiques' et leurs proches font état de nombreux cas de torture et de violences psychologiques. Souvent isolés dans une cellule très sommaire, sans accès à des sanitaires, ils racontent la privation d'eau et de nourriture ou leur droit à un seul repas par jour, souvent avarié. La plupart d'entre eux ont été battus et ont subi des électrochocs, ont été exposés au froid ou à la chaleur pendant de longues heures, debout, avec l'interdiction de bouger.

Depuis 2008, la Chine ferme les frontières de la RAT, au moins une fois par année, de février à mars. Ces mois correspondent respectivement à la fête tibétaine du Losar (ou Nouvel An) et au soulèvement tibétain de 1959, commémoré chaque année, le 10 mars, par la diaspora tibétaine. Les restrictions de mouvement et l'interdiction d'accéder à certaines régions ne concernent pas uniquement les touristes étrangers, mais également, les Tibétains qui ne bénéficient donc d'aucune liberté de mouvement.

Les Tibétains sont surveillés également dans leur sphère privée. Les récits témoignent de brutalités de la part de policiers cherchant des photographies du Dalaï Lama, lors de fouilles de domiciles souvent menées de nuit. Au milieu des années 1990, les « Strike Hard campaigns » et les campagnes de rééducation patriotique se sont systématisées par les autorités chinoises.

Selon plusieurs sources, la RAT a été le terrain d'essai de nombreuses techniques de répression de masse, actuellement utilisées dans le Turkestan oriental (aussi appelé Xinjiang) contre les Ouïghours et les membres d'autres minorités. En 2021, le Tibet a été classé comme le territoire le moins libre du monde par « Freedom House », à égalité avec la Syrie.

.../...

Tibétaines en pélerinage, 1986 © *Maurizio Giust*

Le déni de la liberté religieuse et persécutions systématiques

Moines du Kham, 1986
© *Maurizio Giust*

Selon l'article 18 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, signée par la Chine, chaque individu a le droit de bénéficier de la liberté religieuse sans crainte de persécutions. Au Tibet, le peuple subit l'interprétation chinoise de ce droit : les expressions de leur spiritualité doivent être autorisées par les organes officiels chinois, qui dictent des conditions restrictives et répriment sévèrement ce qu'ils considèrent comme illégal. Lors de campagnes de rééducation dans les monastères, les nonnes et moines sont contraints d'accuser le Dalaï Lama de tous les maux, sans quoi ils risquent l'expulsion de leur monastère, voire la prison et la torture. Cela leur cause une telle souffrance morale que certains d'entre eux songent au suicide ou passent à l'acte, ce qui est un énorme obstacle sur leur chemin spirituel selon le bouddhisme tibétain.

Les autorités chinoises restreignent, voire même interdisent, l'accès aux monastères et décident qui est autorisé à devenir nonne ou moine. Leurs activités et enseignements sont également surveillés et censurés. La Chine continue de restreindre la taille des monastères, notamment en intensifiant les expulsions des religieux. En 2016, les autorités ont entamé une campagne empêchant également les personnes expulsées de pratiquer leur foi dans d'autres monastères, leur imposant ainsi une vie laïque. Plusieurs sources* estiment que les autorités chinoises auraient, par exemple, expulsé entre 6'000 et 17'000 nonnes et moines des monastères de Larung Gar et Yachen Gar entre 2016 et 2019. La Chine continue d'arrêter les personnes possédant des photographies ou des enseignements du Dalaï Lama, ou ceux qui veulent préserver la langue et la culture tibétaines, tels que des enseignants, des artistes ou des écrivains tibétains. Plus récemment, le Parti communiste a créé des cellules dans les monastères, imposant aux religieux de dénoncer le Dalaï Lama, apportant de fortes restrictions aux personnes pour s'y rendre et marginalisant de manière méthodique la langue tibétaine. Pratiquer et défendre sa religion et sa langue signifient aujourd'hui prendre des risques importants.

En 1995, la disparition forcée du jeune Gedhun Choekyi Nyima, peu après avoir été reconnu **11ème Panchen Lama** par le Dalaï Lama, en est un exemple frappant. Les autorités chinoises continuent de garder le silence sur son sort et celui de sa famille et l'ont remplacé arbitrairement par Gyancain Norbu, imposé au peuple comme le 11ème Panchen Lama. Aujourd'hui, l'étau se resserre davantage avec la volonté et les efforts de la Chine de s'immiscer dans la succession du Dalaï Lama et d'imposer 'son' Dalaï Lama.

.../...

* US Department of State, *2020 Report on International Religious Freedom: China—Tibet*, 12 May 2021, www.state.gov/reports/2020-report-on-international-religious-freedom/china/tibet/;
Freedom House, *Countries and Territories,* 2021 : https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores?sort=asc&order=Total%20Score%20and%20Status.
Voir aussi, International Campaign for Tibet, *Tibet rated world's second-least free country*, 4 Mars 2020, https://savetibet.org/tibet-rated-worlds-second-least-free-country/

En décembre 2020, les Etats-Unis ont promulgué le *US Tibetan Policy and Support Act of 2019*, une loi qui soutient les droits et libertés fondamentales des Tibétains. Elle reconnaît également les efforts fournis et les démarches entreprises du 14ème Dalaï Lama et de l'Administration Centrale Tibétaine pour obtenir paix et sécurité au Tibet. Les États-Unis reconnaissent, en outre, que seule la communauté bouddhiste tibétaine possède l'autorité et la légitimité de reconnaissance du prochain Dalaï Lama.

Face à une répression qui afflige le peuple tibétain depuis plus de 70 ans, entre 1998 et 2019, au moins 157 Tibétains se sont auto-immolés à titre personnel, majoritairement au Tibet, mais également en Inde et au Népal.

Arrestations et détentions arbitraires : quelques exemples récents

2021 : **Trinley**, moine du monastère Kirti (20 ans), arrêté à plusieurs reprises, condamné à 5 ans de prison pour avoir publié des enseignements et des livres du Dalaï Lama. *Source : Tibet Watch*

2021 : **Dhongye**, défenseur de l'environnement de longue date, arrêté avec d'autres villageois en 2018 pour avoir protesté contre le projet des autorités chinoises d'implanter une mine dans la montagne sacrée Sebtra Zagyen. Dhongye, est toujours détenu au secret et serait dans un état critique suite à des tortures. *Source : Tibet Watch*

2020 : **Lhamo** (36 ans), éleveuse et mère de trois enfants, a été détenue pour avoir envoyé de l'argent à des membres de sa famille ou à d'autres Tibétains en Inde. Elle décède à l'hôpital après avoir subi des actes de torture en prison. *Source : International Tibet Network*

2020 : **Tsegon Gyal** (55 ans), ancien journaliste et ancien officier de police (trois étoiles) s'est retourné contre « son » gouvernement. Il a été arrêté en décembre 2016, jugé et condamné à huis-clos, en mai 2017, à 3 ans de prison pour « incitation au séparatisme » et « divulgation de secrets d'Etat » par la Cour populaire de Tsojang, dans la province d'Amdo. Il avait publié un blog où il critiquait le gouvernement chinois pour sa politique « d'unité ethnique » visant à éradiquer l'identité culturelle et religieuse des Tibétains. Il est libéré, fin 2019, souffrant de la tuberculose, contractée en prison. Il est sous continuelle surveillance policière. Comme le chanteur populaire Lolo, le moine Lobsang Jinpa - qui a écrit une chanson sur la disparition du Panchen Lama - ou le moine et écrivain Gartse Jigme - qui a écrit un livre sur les problèmes tibétains et les suicides par immolation- et tant d'autres Tibétains, Tsegon Gyal paie très lourdement son combat pour la liberté d'expression au Tibet.

Source : Tibet International Network

4. Un environnement en péril

Caractérisé par une forte présence de neiges et de glaces, le haut plateau tibétain subit en direct l'impact du changement climatique en cours. La situation est encore aggravée par des constructions et des activités minières importantes dans la région. De nombreuses inondations et glissements de terrain se produisent, de plus en plus fréquemment, dans les régions du nord-est et du centre du Tibet, phénomènes qui se sont multipliés depuis 2016.

Les autorités chinoises ne font pas grand-chose pour lutter contre les changements climatiques, ni pour proposer des mesures pour atténuer l'impact des catastrophes naturelles. Souvent, ce sont les religieux tibétains qui interviennent sur les lieux pour aider la population. Le gouvernement chinois, tout en revendiquant des progrès massifs dans la création de réserves naturelles, a balayé commodément le sort d'un énorme nombre de nomades sédentarisés de force. Le manque d'emplois et d'accès à l'éducation dans les zones de réinstallation conduit la population nomade à la marge de la société, à l'alcoolisme, à la prostitution et à la petite délinquance. L'approche coloniale chinoise, peu soucieuse d'informer la population et de créer la confiance, entraîne d'inévitables confrontations.

Quelques exemples de désastres environnementaux :

- En mai 2016, des déchets de lithium provenant de mines ont été déversés dans la rivière Lichu, dans la région de Karze. Cette pollution a entrainé la disparition massive des poissons de cette rivière, également source d'eau potable pour la population locale. *Source : CTA*

- Les exemples de déversement de déchets dans les rivières sont nombreux. Malgré les affirmations des autorités, il n'y a pas de service de collecte ni de gestion des déchets
  Source : Roberta Fabbrocino, 2021 « Garbage crisis in Tibet »

- En septembre 2014, un événement similaire avait déjà eu lieu près de Lhassa. Plus de 1'000 Tibétains des villages de Dokar et Zibuk avaient alors protesté contre l'empoisonnement de leur rivière par l'entreprise minière chinoise « Gyama Copper Poly-Metallic ». La mine de cuivre exploitée dans la vallée de Gyama était située à proximité de la rivière locale, source vitale pour les indigènes, leur bétail et leur culture. *Source : CTA*

- En mai 2016, plus de 2'000 Tibétains d'Amchok (nord-est du Tibet) ont protesté contre les travaux de minage dans la montagne sacrée de Gong-Nyong Lari. Les autorités chinoises ont riposté brutalement, blessant des manifestants et arrêtant six d'entre eux. Ces derniers ne demandaient que la « protection de l'environnement et de leur montagne sacrée, ainsi que leur propre sécurité ». *Source : International Campaign for Tibet*

Les autorités chinoises affirment que les provinces et régions autonomes ont instauré des mesures pour renforcer la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement. Pourtant, une circulaire officielle, publiée en février 2018 par le Département de la Sécurité Publique de la « Région Autonome du Tibet », déclare illégales les activités de protestation en faveur de la protection de l'environnement. Les autorités chinoises n'en sont pas à une contradiction près.

Les Tibétains ont préservé le Tibet, ce fragile et riche plateau, pendant des milliers d'années et ont acquis une énorme connaissance empirique de la terre et de ses régimes climatiques. Depuis l'occupation de ce pays, le gouvernement chinois porte la responsabilité de sa surexploitation, en voie de devenir un enjeu majeur pour une partie importante de l'humanité.

5. L'eau, une ressource convoitée, malmenée et source de tension

Surnommé le 3ème Pôle, le plateau tibétain est en effet le 3ème réservoir planétaire d'eau douce, sous forme de glace, après l'Arctique et l'Antarctique. Avec le réchauffement climatique et une hausse des températures trois fois supérieure à la moyenne en raison de l'altitude notamment, la fonte des glaciers du plateau s'accélère entraînant une multiplication et intensification des inondations et glissements de terrain.

Un exemple en est la crue soudaine survenue en février 2020 dans l'Himalaya indien, provoquée par le détachement d'un énorme morceau de glacier, ayant entrainé la mort de centaines de personnes. On estime qu'au cours des 50 dernières années, 82 % des glaciers du plateau tibétain ont perdu en superficie, et que les deux tiers de ces glaciers pourraient avoir disparu en 2050.

Car le plateau tibétain, c'est 46'000 glaciers alimentant près de 2 milliards de personnes par les principales rivières et fleuves d'Asie telles que le Brahmapoutre (Yarlung Tsangpo au Tibet), l'Indus, le Mékong ou encore le Yangtse. Ces rivières sont telles des lignes de vie pour l'Inde, la Chine et bien d'autres pays : Pakistan, Népal, Bhutan, Bangladesh, Myanmar, Thaïlande, Vietnam, Laos et Cambodge. Le Plateau tibétain est tout à la fois le principal réservoir d'eau douce de l'Asie, son plus grand fournisseur d'eau et son principal « faiseur de pluie ». **Lignes de vie**, symboliquement sacrées pour nombre de pratiquants hindouistes et bouddhistes, ces cours d'eau sont aussi des **lignes de tension**.

Enjeux pour la Chine

Le contrôle de l'eau est un enjeu permanent pour la Chine, contrainte pendant des siècles de mobiliser les ressources du Sud pour approvisionner le Nord, région aride moins favorisée. Dès le milieu du 20e siècle, l'irrigation par exploitation massive des nappes phréatiques du Nord a prouvé son efficacité avant de trouver ses limites. Avec l'augmentation de la population, la forte croissance économique et industrielle et de la demande en électricité, la Chine a dû multiplier ses sources d'approvisionnement : l'eau du Tibet occupé, qui s'offrait sur « un plateau », est au cœur du dispositif.

Enjeux pour le Tibet et son peuple

Les emplois générés par les constructions de méga-barrages au Tibet entrainent une immigration importante de Hans et le déplacement forcé des populations locales tibétaines. Les barrages inondent de larges étendues de terre, avec pour conséquence la disparition des pâturages et des habitats naturels. Mais aussi de sites sacrés, comme le lac de **Yamdrok Tso** au Tibet. En mettant à mal le pergélisol (*permafrost, en anglais*), la construction des barrages, routes et voies ferrées a d'ores et déjà contribué à assécher des lacs souterrains, des marécages et zones humides, d'indispensables ressources pour les éleveurs.

Yamdrok Tso © *Fanny Iona Morel* 2019

Dans cette région à forte activité sismique, la moindre défaillance dans la structure d'un barrage pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Sans compter la sismicité induite par les réservoirs des barrages qui contribuent à l'augmentation de l'activité sismique elle-même.

.../...

Enjeux au niveau régional

La Chine contrôle le robinet et utilise l'eau comme un moyen de pression sur les pays situés en aval et tributaires des rivières himalayennes pour leur propre alimentation. Avec la construction accélérée de barrages, la Chine peut, par le jeu des turbines, retenir ou relâcher l'eau avec des conséquences qui peuvent être dramatiques pour certaines populations. Ainsi retenir l'eau au début du printemps, avant la mousson, peut provoquer la pénurie au moment des semailles.

Au contraire, relâcher l'eau pendant la mousson peut aggraver les crues en aval. En rival et puissant voisin, confronté à des défis similaires sur son territoire, l'Inde, conduit une politique de l'eau tout aussi « pro-active », dans laquelle le Brahmapoutre, et l'Arunachal Pradesh (Etat indien du nord-est), point d'entrée du fleuve, occupent une place centrale.

Revendiqué par la Chine qui l'appelle « le Tibet du Sud », l'Arunachal Pradesh est l'objet de disputes territoriales remontant à la guerre de 1962 entre la Chine et l'Inde. Les deux pays ont bien signé des accords prévoyant notamment la transmission de données à l'Inde sur les débits d'eau durant la mousson, mais ces derniers peinent à être appliqués. L'Inde suit donc avec attention les **projets pharaoniques chinois*** et menace en réponse de construire à son tour un barrage sur le Brahmapoutre pour constituer sa propre réserve d'eau.

L'intensification de projets hydro-électriques par la Chine et l'Inde sur fond d'hégémonie régionale et de catastrophes environnementales inquiètent bien évidemment les pays situés en aval, notamment le Pakistan, rival historique de l'Inde, le Bengladesh ou le Laos (où en 2018, un barrage en construction sur un affluent du Mékong avait cédé, entrainant la disparition d'une centaine de Laotiens et laissant plus de 6000 personnes sans domicile) et exacerbent les tensions.

Plus ambitieux et plus risqué : la Chine a le projet de « faire la pluie » et de changer le climat et y consacre les moyens nécessaires. Mao en avait pris l'initiative à la fin des années 50. Depuis 2002, un programme de « modification météorologique » a pris le relais. Depuis quelques années, dans la région des Monts Kunlun et Qilian, quelques 500 générateurs brûlent du fuel pour produire des particules d'iodure d'argent, susceptibles d'attirer la vapeur d'eau contenue dans les nuages et de faire tomber la pluie.

Un gigantesque haut-parleur a été testé, capable de diffuser des ondes sonores à basse fréquence susceptibles de condenser les particules d'eau des nuages. Comme dans d'autres pays depuis les années 60, des projets ont été réalisés visant à ensemencer les nuages ou à éviter la pluie par ex. en 2008 pour l'ouverture des JO à Pékin.

Les experts doutent de l'efficacité de ces méthodes. L'Inde s'en offusque, Pékin n'en a cure. En décembre 2020, on annonce que d'ici 2025, 56% de son territoire serait couvert par des projets de ce type, sous la houlette du centre de commande national dédié à la modification du climat. Les ambitions de Pékin dépassent de loin les expériences « territoriales » d'apprenti-sorcier pour se placer au niveau du climat mondial.

* ***L'un de ces projets, lancé en 2002,*** *s'il l'était achevé, transporterait les eaux du « sud » vers le « nord », à travers 3 voies principales. Si certains tronçons sont déjà opérationnels, le projet se heurte à des obstacles environnementaux, financiers, humains à la mesure de son ambition.*

6. La Voie du Milieu

La '**Voie du Milieu**' (Umay Lam en tibétain) est une vision politique élaborée par le Dalaï Lama depuis les années 1970. Elle ne vise pas l'indépendance mais une autonomie véritable au sein de la République Populaire de Chine. Basée sur les principes du bouddhisme, elle vise à éviter les extrêmes, à pratiquer la non-violence ainsi que le dialogue. Adoptée par un processus démocratique, elle a fait l'objet d'un Mémorandum sur l'autonomie véritable du peuple tibétain présenté en 2008 par les émissaires du Dalaï Lama aux représentants du gouvernement chinois.

La '**Voie du Milieu**' plaide pour que les Tibétains soient gouvernés par une administration qui jouisse d'une authentique autonomie régionale, avec toutes les garanties afférentes (auto-administration et pleine capacité de décisions, sauf en matière de relations internationales et de défense nationale). Ce sont les Tibétains vivant au Tibet qui, en dernier ressort, doivent pouvoir décider de leur avenir.

Le Mémorandum tibétain, qui ne fait que de s'inscrire dans le cadre de la Constitution chinoise, met l'accent sur le respect de l'intégrité de l'identité tibétaine et les besoins essentiels du peuple tibétain que sont :

La langue : L'attribut le plus important de l'identité du peuple tibétain. Le tibétain est le principal moyen de communication et la langue dans laquelle sa littérature et ses textes spirituels, historiques et scientifiques sont écrits.

La culture : Connectée étroitement à la religion, les traditions et la langue.

La religion : Le bouddhisme est un élément fondamental des Tibétains. L'importance de la séparation de l'Église et de l'État est reconnue mais ne doit pas affecter la liberté de croyance, de conscience et de religion du peuple.

L'éducation : Les Tibétains tiennent à la gestion de leur propre système éducatif. La contribution de la cosmologie, de la métaphysique et de la psychologie bouddhistes jouit d'une reconnaissance croissante sur le plan international.

L'environnement : Le Tibet est la principale source des grands fleuves d'Asie. S'y trouvent les montagnes les plus hautes du monde, mais aussi le plateau le plus étendu et le plus élevé du globe, riche en ressources minérales, forêts anciennes et vallées profondes demeurées intactes, espèces rares dans la flore et la faune. La préservation de cet environnement est liée au respect traditionnel du peuple tibétain pour toutes les formes de vie, interdisant de nuire à tout être, humain ou animal.

L'utilisation des ressources naturelles, le développement économique et le commerce, la santé et la sécurité publique, ou encore la régulation des migrations sont également traités dans ce texte.

Le Mémorandum souligne enfin que cette approche « win-win » bénéficie aussi à la Chine, s'inscrivant dans le cadre d'une politique de stabilité à long terme. Cette proposition n'a guère eu d'impact face à un gouvernement chinois hostile qui l'a d'emblée jugée « non-sincère » et « exagérée ». Rappelons qu'entre 2002 et 2012, il y a eu neuf sessions de discussions entre représentants tibétains et chinois, sans la moindre solution. De janvier 2010 à juin 2012, deux émissaires du Dalaï Lama se sont régulièrement rendus en Chine pour tenter de dialoguer avec les représentants du gouvernement chinois.

La répression chinoise s'est considérablement durcie depuis 2008, année des JO de Pékin ayant provoqué de multiples manifestations au Tibet. Le documentaire « Surmonter la peur / Leaving fear behind », tourné clandestinement au Tibet en 2007 et diffusé au niveau international en 2008, a clairement démontré la grande souffrance du peuple sous le régime chinois. Son jeune réalisateur Dhondup Wangchen a subi 6 ans et 3 mois de prison et de maltraitances comme beaucoup d'autres qui osent parler de la situation insoutenable des peuples en Chine. Malgré tout, le Comité International Olympique a consenti d'attribuer à nouveau à la Chine les JO d'hiver 2022.

7. Amitié suisse-tibétaine et actions concrètes

Partout dans le monde, la diaspora tibétaine en exil s'intègre aisément dans son nouvel environnement social et culturel, tout en étant bien consciente de l'importance de conserver et cultiver sa propre identité millénaire et de continuer sa lutte non-violente pour son peuple.

En 1963, l'aide humanitaire du Conseil Fédéral Suisse a permis d'accueillir environ 1'000 Tibétains, presque entièrement en Suisse allemande. Depuis, particuliers et organisations privées ont contribué à l'accueil de nombreux réfugiés tibétains, formant l'une des plus grandes diasporas occidentales. Aujourd'hui, la Communauté Tibétaine en Suisse et Liechtenstein (CTSL ou TGSL) compte environ 7'500 membres (source : www.tibetswiss.ch).

En 60 ans, beaucoup de liens ont été tissés entre résidents suisses et Tibétains. Et c'est sur ces bases d'amitié qu'a été fondée, en 1983, la Société d'Amitié Suisse-Tibétaine (SAST). Forte de ses 1'600 membres répartis dans sept sections régionales et de ses nombreuses actions, elle est la plus grande ONG en faveur du Tibet en Suisse. **En juin 2018, a été créée la section romande, comptant actuellement quelque 200 membres.**

Suite à l'accord de libre-échange, signé entre la Suisse et la Chine en 2013 et entré en vigueur au 1er juillet 2014, un certain désengagement de la part des autorités helvétiques à l'égard des Tibétains et du respect de leurs droits en Suisse a été constaté.

En 2014, le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) a décidé d'harmoniser la désignation du pays d'origine sur les permis de séjour des Tibétains. Ainsi, la mention « Tibet », jusqu'alors acceptée en marge de la mention « République populaire de Chine », n'apparaissait plus et les Sans-Papiers tibétains sont catalogués depuis lors comme étant de nationalité chinoise. Par conséquence, les professionnels de la santé, de l'action sociale et de l'éducation font appel à des interprètes chinois pour des entretiens avec les réfugiés tibétains, ce qui ne résout aucunement les problèmes de compréhension linguistique. L'épisode, conclu en décembre 2020, de l'accord secret entre la Suisse et la Chine permettant à des agents chinois de venir sur territoire helvétique afin de confirmer la nationalité chinoise des Sans-papiers en dit long sur la mésestimation du caractère répressif du régime chinois par les autorités helvétiques.

On constate également une restriction croissante de la liberté de circulation des Tibétains titulaires d'un permis de séjour B, C ou L. En effet, pour pouvoir voyager, ces derniers doivent demander aux autorités chinoises les documents nécessaires. Plusieurs cas de refus dépourvus de motifs valables ont été répertoriés. Or, pour endosser le statut de Sans-Papiers en Suisse, les refus doivent être documentés et motivés par écrit. Les preuves de la véracité du motif d'asile sont souvent quasi impossibles à obtenir et les pratiques du Secrétariat d'Etat aux migrations en la matière sont particulièrement restrictives.

Mais le Parlement veille

La publication par le Conseil fédéral, le 19 mars 2021, de la « Stratégie Chine 2021-2024 », suite à diverses interventions parlementaires, est à souligner. Dans ce document, consacré en grande partie à la mise en œuvre du dialogue bilatéral entre la Suisse et la Chine sur les droits humains, le Conseil fédéral souligne le caractère autoritaire du régime chinois et la répression accrue frappant le peuple du Tibet et du Turkestan oriental. Il relève que les *« services chinois sont (...) intéressés par les diasporas établies en Suisse »* et « *reconnaît (...) le caractère démocratique des autorités (...) et de la société taïwanaises ».* Ces constats ont donné lieu à une réponse fort peu diplomatique de l'ambassadeur de Chine, affirmant que le « choix » du peuple chinois de sa gouvernance ne saurait être discuté ! *« Se coordonner avec les Etats qui partagent (...) des valeurs similaires »,* à savoir *« l'universalité des droits de l'homme* », est indispensable.

.../...

Durant la session d'automne 2021, pas moins de cinq interventions (trois motions, un postulat et une initiative cantonale genevoise) ont questionné la politique chinoise du Conseil fédéral. Développement intéressant : les choses ne vont plus de soi et les Parlementaires le font savoir. S'il est trop tôt pour parler de changement, on constate une forme d'opposition du Parlement à la politique chinoise et les craintes que celle-ci suscite de plus en plus, tout en ménageant, certes, les intérêts économiques « bien compris » de la Suisse à l'égard de cette puissance mondiale. Une prise de conscience positive, mais encore bien timorée à l'aune des enjeux.

La Suisse a le devoir de réagir face aux ambitions destructrices de la Chine envers le peuple tibétain et doit prendre position pour les droits humains, notamment pour la liberté religieuse et s'opposer aux interférences de la Chine dans la succession du prochain Dalaï Lama, pour la paix au Tibet et la sécurité des Tibétains sur leurs terres et en diaspora.

Depuis 1983, la Société d'amitié Suisse-tibétaine s'engage pour : *(extrait des statuts)*

a- Être un espace de rencontre et de discussion entre Suisses et Tibétains, promouvoir la sympathie entre ces deux peuples et favoriser les relations interpersonnelles entre Suisses et Tibétains.

b- Développer les échanges sociaux et culturels entre ces deux groupes ainsi qu'avec les organisations et institutions suisses et tibétaines s'engageant en faveur des Tibétains.

c- En étroite collaboration avec les organisations suisses et tibétaines s'engageant en faveur des Tibétains, appuyer ceux-ci dans leur nouvel environnement suisse et aider les jeunes Tibétains lors de difficultés d'ordre social, éducatif ou professionnel.

d- Créer et développer en Suisse un cadre propice pour la culture, la langue et la religion tibétaines et soutenir activement les aspirations culturelles et morales des Tibétains en exil.

e- Eveiller et promouvoir la compréhension du public suisse pour la spécificité et les caractéristiques de la culture, de la religion, de la société et de l'histoire tibétaines et l'informer sur les problèmes et les préoccupations du peuple tibétain.

f- Informer le public suisse sur la situation au Tibet et contrer des informations erronées sur le Tibet et le peuple tibétain dans les médias par des mises au point factuelles.

Elle œuvre en étroite collaboration avec le Groupe Parlementaire Tibet en Suisse, qui compte actuellement 28 parlementaires de sept groupes politiques.

Ses revendications, partagées par la communauté tibétaine (CTSL), sont les suivantes :

- Soutenir les positions et propositions du gouvernement tibétain en exil, représentation démocratiquement élue par la diaspora tibétaine.
- Instaurer une véritable autonomie culturelle, religieuse, économique et politique pour le peuple tibétain au Tibet.
- Demander aux élus politiques de tous niveaux institutionnels de manifester de manière concrète leur soutien au peuple tibétain en diffusant des informations sur la situation au Tibet, en hissant le drapeau tibétain bien en vue aussi longtemps qu'il ne pourra pas flotter dans son pays, en interpellant les représentants officiels chinois de toute nature sur ces questions, en soutenant la démocratie et les droits humains pour tous les territoires sous domination du gouvernement chinois.
- Traiter rapidement et positivement les demandes d'asile déposées par des requérants de souche tibétaine, et protéger les derniers des agissements de tout représentant de l'autorité chinoise.
- Appeler à une renégociation du traité de libre-échange conclu avec la Chine et une concrétisation de son mécanisme de dialogue sur les droits humains.

BIBLIOGRAPHIE

- Croix-Rouge suisse, *L'accueil des réfugiés tibétains*, consulté le 27 janvier 2022, https://histoire.redcross.ch/evenements/evenement/laccueil-des-refugies-tibetains.html.

- Freedom House, *Countries and Territories, 2021*, accessed on 27 January 2022, https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores?sort=asc&order=Total%20Score%20and%20Status.

- La Liberté, *Un Tibet irrespirable*, 27 octobre 2021, www.laliberte.ch/news/international/un-tibet-irrespirable-623432.

- Morel Fanny Iona, *Whispers from the Land of Snows : Culture-based Violence in Tibet*, 2021 Geneva, www.globethics.net .

- US Department of State, *2020 Report on International Religious Freedom: China-Tibet*, 12 May 2021, www.state.gov/reports/2020-report-on-international-religious-freedom/china/tibet/.

- Le Temps, *Le mode de gouvernance chinois, menace pour nos démocraties*, 4 mai 2021, www.letemps.ch/opinions/mode-gouvernance-chinois-menace-nos-democraties.

- Le Temps, *Le grand virage de la Chine face à ses minorités*, 14 octobre 2020, www.letemps.ch/monde/grand-virage-chine-face-minorites.

- Swissinfo, *Le pouvoir de Pékin s'étend jusque dans les communes suisses*, 15 avril 2020, www.swissinfo.ch/fre/puissance-chinoise- le-pouvoir-de-p%C3%A9kin-s-%C3%A9tend-jusque-dans-les-communes-suisses/45680358.

- International Campaign for Tibet, *Tibet rated world's second-least free country*, 4 March 2020, https://savetibet.org/tibet-rated-worlds-second-least-free-country/.

- La Croix, *Chen Quanguo, la main de fer de Pékin au Xinjiang*, 4 décembre 2019, www.la-croix.com/Monde/Chen-Quanguo-main-fer-Pekin-Xinjiang-2019-12-04-1301064451.

- Le Courrier, *Le Tibet face à l'impérialisme chinois*, 8 septembre 2019, https://lecourrier.ch/2019/09/08/le-tibet-face-a-limperialisme-chinois/.

- RTS, *La communauté tibétaine interpelle le Conseil fédéral sur ses droits*, 9 mars 2018, www.rts.ch/info/suisse/9395917-la-communaute-tibetaine-interpelle-le-conseil-federal-sur-ses-droits.html.

Pour en savoir plus sur le Tibet et les activités de la SAST en Romandie

www.gstf.org/fr/section-suisse-romande

société d'amitié suisse tibétaine

Lâcher de colombe par l'Abbé Pierre et le Dalaï Lama1999 dans les vignes de Farinet à Saillon (VS)
© Photographe Cyrille Clerc

Merci de nous rejoindre dans nos actions en faveur du Tibet et de son peuple

https://gstf.org/fr/devenir-actif-2/Devenir-membre/

Contact en Suisse romande

Responsables-sr@gstf.org

Bureau national de la SAST/ GSTF
Binzstrasse 15 - 8045 Zurich
buero@gstf.org